

REGLEMENT

Grand jeu Bain de Bulles – Novembre 2021

ARTICLE 1 ORGANISATION

La SICA PYRENEENNE dont le siège social est situé 6 chemin de Bastillac, 65000 Tarbes, immatriculée au RCS de Tarbes sous le numéro 777349341 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, avec tirage au sort, du 8 novembre au 4 décembre 2021, ci-après désigné «Grand jeu Bain de Bulles » dans ses 5 magasins ainsi que sur son site internet de vente en ligne.

ARTICLE 2 PARTICIPATION

La participation au Grand Jeu Bulles de Bien-être peut se faire :

- dans les 5 magasins SICA Pyrénéenne situés :

- 15 boulevard Kennedy 65000 **TARBES**,
- Place du Champ Commun 65100 **LOURDES**,
- Place du marché 108 rue Carnot 65300 **LANNEMEZAN**
- 17 avenue Marcel Dassault 64140 **LONS**
- 16 avenue Normandie Niemen 64121 **SERRES CASTET**

- sur le site internet de vente en ligne **www.sica-pyreneenne.com**

La participation est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans et plus. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Sont exclus du jeu, les membres du personnel de l'ensemble des points de vente de la SICA Pyrénéenne et toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

La SICA Pyrénéenne se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (mêmes nom, prénom, adresse et adresse e-mail pour la participation sur Internet). Aussi, la SICA Pyrénéenne se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

ARTICLE 3 MODALITES DE PARTICIPATION

Le Grand Jeu Bulles de Bien-être se déroule sur 26 jours, en magasin ou sur le site internet, du 08 novembre 2021 au 04 décembre 2021 minuit.

Participation en magasin

Pour participer en magasin, le joueur doit :

- Se rendre dans l'un des 5 magasins de la SICA Pyrénéenne,
- Remplir un bulletin de participation qu'il trouvera à l'emplacement réservé à cet effet dans le magasin,
- Après avoir rempli le bulletin de participation en indiquant, son nom, ses coordonnées, son souhait ou non de recevoir sur l'adresse e-mail qu'il aura indiquée des informations de la SICA Pyrénéenne, le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Participation sur le site internet

Pour participer sur internet, le joueur doit :

- Se rendre sur le site de vente en ligne de la SICA Pyrénéenne dont l'adresse est : www.sica-pyreneenne.com,
- Cliquer sur le visuel Grand Jeu Bulles de Bien-être visible sur la page d'accueil de la boutique,
- Remplir de formulaire de participation en indiquant son nom, ses coordonnées, son souhait ou non de recevoir sur l'adresse e-mail qu'il aura indiquée des informations de la SICA Pyrénéenne,
- Valider le formulaire en cliquant sur « valider ».

ARTICLE 4 DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu semaine 49 parmi les bulletins valides, c'est-à-dire dont les informations seront correctement complétées, insérés dans les urnes de chacun des points de vente. Un tirage au sort aura lieu dans chaque magasin, la boutique en ligne étant considérée comme un 6^{ème} point de vente.

ARTICLE 5 LOTS

Sont mis en jeu les lots suivants :

- **1^{er} lot (gros lot) : séjour pour 2 personnes au Relais thalasso de Hendaye** d'une valeur de 1084€ comprenant :
 - 2 nuits, 4 repas et 2 petits déjeuners par personne,
 - **6 Soins Individuels** :1 affusion marine, 1 enveloppement revitalisant aux algues, 1 hydrorelax, 1 massage relaxant aux huiles essentielles, 1 bain reminéralisant aux oligo-marins, 1 bain hydromassant aux huiles essentielles,
 - l' **Accès libre et illimité au spa marin** (parcours aquatique, sauna) et à l'espace fitness & forme.
(pass sanitaire obligatoire)
- **Du 2^{ème} au 7^{ème} lot** (6 lots : 1 par magasin + 1 site internet) : **forfait balnéa pour 2 pour une valeur de 202€** comprenant l'entrée avec l'accès aux bains, le déjeuner au restaurant (formule à 41€/pers) et un massage (valeur 60€/pers)
(pass sanitaire obligatoire)
- **Du 8^{ème} au 13^{ème} lot** (6 lots : 1 par magasin + 1 site internet) : **2 entrées adultes de 2h dans les quatre espaces en eaux thermales à Balnéa à Loudenvielle** d'une valeur unitaire de 40€
(pass sanitaire obligatoire)
- **Du 14^{ème} au 44^{ème} lot** : 5 par magasin + site : **Un tablier jeans** d'une valeur unitaire de 14,63€

Du 45^{ème} au 105^{ème} lot : 10 par magasin + site : **Une gourde inox réutilisable Sica Pyrénéenne** d'une valeur unitaire de 8,52€

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables et ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

La remise des lots se fera en main propre en magasin à partir de la date qui sera communiquée aux gagnants. Chaque gagnant devra être en mesure de prouver son identité lors de retrait de son lot.

ARTICLE 6 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées au cours du jeu sont destinées à l'usage interne de la SICA Pyrénéenne. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du 25 mai 2018, les participants disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qui pourra être exercé auprès de la SICA Pyrénéenne sur simple demande adressée à : SICA Pyrénéenne 6 chemin de Bastillac, 65000 Tarbes.

ARTICLE 7– COMMUNICATION DES GAGNANTS

L'annonce des gagnants se fera sur la page Facebook de la SICA Pyrénéenne ainsi que sur son site internet www.sica-pyreneenne.fr durant la semaine 50.

La liste complète des gagnants sera également affichée dans chaque point de vente.

Les gagnants seront contactés personnellement aux coordonnées inscrites sur le bulletin pour être tenus informés des conditions de remise de leur lot

Les gagnants autorisent la SICA Pyrénéenne à communiquer à des fins promotionnelles, commerciales ou publicitaires liées au jeu, leurs nom et prénom, sans que cette autorisation ne puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir le lot gagné, notamment sans qu'une contrepartie pécuniaire puisse être demandée. Elle autorise également la SICA Pyrénéenne à utiliser leur image pour diffusion éventuelle sur sa page Facebook et son site Internet de la remise des prix.

ARTICLE 8 – LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par la SICA Pyrénéenne au regard des lois françaises, seules compétentes.

ARTICLE 9 - COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Une copie écrite du règlement est adressée à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Le règlement est disponible en magasin ou par courrier. Cette demande doit être adressée à SICA Pyrénéenne 6 chemin de Bastillac, 65000 Tarbes.